

## REPÈRES

La protection des jeunes en errance

## LES ÉTABLISSEMENTS

► **Les foyers de jeunes travailleurs.** Ils sont gérés par près de 400 associations regroupées au sein de l'Union des foyers et services de jeunes travailleurs, et accueillent environ 100 000 résidents.

Ces structures agissent aussi sur tous les leviers qui contribuent à la socialisation des jeunes : emploi, formation, santé...

► **Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale.**

Un peu moins de 1 000 de ces établissements gèrent l'hébergement et l'accompagnement social des personnes à la rue, sans conditions d'âge. Certains sont réservés aux hommes ou aux femmes. La durée de la prise en charge varie d'un à six mois.

► **Les missions locales.** Elles ne proposent pas directement d'hébergement, mais orientent et accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à résoudre les problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

## LES AIDES FINANCIÈRES

Selon les responsables de structures, les jeunes peuvent recevoir des allocations ponctuelles :

► **Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ),** géré par l'État et les collectivités, est destiné aux moins de 25 ans et vise à réaliser un projet d'insertion. Montant : entre 200 et 300 €, pour une durée maximale de trois mois.

► **L'allocation jeune majeur (AJM)** est réservée

aux jeunes entre 18 et 21 ans qui sortent de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), qu'ils soient en appartement ou en foyer de jeunes travailleurs, pour subvenir à leurs besoins. Le montant de l'aide, d'environ 1 000 € par an, varie toutefois en fonction de l'établissement d'accueil, des revenus du jeune et de la politique du département.

► **Les collectivités, en partenariat avec l'État,** peuvent également proposer aux 18-25 ans, via les missions locales, un fonds local d'aide aux jeunes (FLAJ), au montant variable, et pour trois mois.

# De plus en plus de jeunes se retrouvent à la rue

**Une analyse de l'Observatoire National du 115, réalisée en exclusivité pour « La Croix », dresse un constat inquiétant sur la prise en charge des jeunes SDF en France**

Il y a un mois, Lonka, 23 ans, dormait encore sur les bancs parisiens. Jusqu'à ce qu'il soit dirigé vers la permanence sociale d'accueil (PSA) de Belleville, structure dédiée aux jeunes sans toit. Les travailleurs sociaux de la capitale n'ont eu qu'une alternative à lui proposer : une mise à l'abri à La Mie de Pain, centre d'hébergement d'urgence du 13<sup>e</sup> arrondissement, essentiellement fréquenté par les « vieux routards », SDF depuis des années déjà. Car il n'y avait plus aucune place disponible dans les foyers de jeunes travailleurs, ou dans n'importe quelle autre structure adaptée aux jeunes. Ce soir, Lonka est le premier arrivé dans l'un des boxes de 9 m<sup>2</sup> prévus pour accueillir... huit personnes chacun. Le garçon commence à déballer quelques affaires, mais il dit avoir peur. « Dans la nuit, les gens allongés au-dessus de ta tête te crient dessus ou t'agressent sans aucune raison, raconte-t-il en fixant son regard sur les lits superposés. Je reste sur mes gardes jusqu'à l'aube, puis je retourne dans la rue. » Emmanuel Coursier,

responsable de La Mie de Pain, admet que son centre n'est qu'un dernier recours. « Ce n'est pas la place d'un jeune, ici nous ne proposons aucun suivi social », explique-t-il. Pourtant, depuis quatre ans, les 18-27 ans reçus à la PSA de Belleville échouent quotidiennement dans son établissement. Dans la capitale, le samu social observe une hausse progressive de l'accueil des jeunes SDF dans ces dispositifs de dernière chance. Et depuis 2008, la part des 20-24 ans dans l'hébergement d'urgence est passée de 8 à 10 %.

L'insuffisance de protection des jeunes sans abri est loin d'être une exception francilienne. Le problème s'étend sur l'ensemble du territoire français. La toute nouvelle statistique disponible, grâce à l'informatisation progressive des services de l'hébergement d'urgence, fait émerger un alarmant constat. Selon une analyse de l'Observatoire national du 115, réalisée en exclusivité pour *La Croix*, les 18-24 ans représentaient 20 % de la population ayant sollicité le 115 en 2010 (1). En moyenne, un jeune compose le numéro plus de dix fois par an. Et parmi les 77 082 modes d'hébergements qui leur sont proposés, seuls 3 % disposent d'un accompagnement spécifique de réinsertion sociale.

Les entretiens réalisés auprès de 6 326 jeunes ayant composé le 115 permettent également de mieux connaître leur profil (voir *infographie page suivante*). L'ensemble des garçons en demande d'un toit sont encore majoritaires (61,9 % des appelants), mais la part des filles est de plus en plus importante, notamment dans la capitale. Selon le Samu social de Paris, les moins de 25 ans dans la population féminine sont

passées de 16 % à 19 % entre 2009 et 2010. Des adolescentes qui pour beaucoup, fuient un frère, un père violent, ou veulent échapper à un mariage forcé. « Tous les jours, nous sommes contraints de laisser des jeunes femmes sans solution, alerte Claude-Annick Café, responsable de la PSA Belleville. Certaines de ces filles finissent par se prostituer pour se loger. Elles deviennent alors invisibles pour les services sociaux. »

**La part des filles est de plus en plus importante.**

La rupture familiale, évoquée par plus de 26 % des jeunes qui composent le 115, constitue la première cause de leur situation, loin devant l'immigration (7,6 % des raisons exprimées) ou le changement de département (6,2 %). Le 115 de Paris note encore que parmi les 18-25 ans ayant sollicité une mise à l'abri, un tiers avait fugué, un quart avait auparavant été placé en foyer ou en famille d'accueil, un quart ayant également déjà été suivi par le juge des enfants. Chaque jeune traîne dans son baluchon une histoire douloureuse.

Né en France, Lonka a grandi dans le 18<sup>e</sup> arrondissement avec ses deux parents jusqu'à l'âge de 4 ans. Jusqu'à ce que son père décide de l'envoyer lui et sa mère en « vacances » au Sénégal, leur pays d'origine. « À la fin du séjour, ma mère a vu quelle n'avait pas de billet retour. Elle a alors compris qu'il nous avait abandonnés », raconte le jeune homme. Ce n'est que 19 ans plus tard que Lonka a eu les moyens de s'offrir le trajet inverse, sans ressources ni personne pour l'aider

une fois revenu. Pour mieux répondre à ces situations de détresse, la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), qui dirige l'Observatoire national du 115, réclame d'urgence un « accompagnement social intensif », proposé comme un droit aux jeunes SDF, et notamment aux adolescents qui sortent de l'aide sociale à l'enfance (ASE). En outre, l'organisation veut que l'accompagnement vers le logement soit effectué sur un rythme au moins hebdomadaire.

La fédération, enfin, demande que les moins de 25 ans à la rue et sans ressources puissent bénéficier du RSA jeune, dont les conditions d'accès demeurent très restrictives. « Les pouvoirs publics me rétorqueront sans doute que ces mesures sont bien trop coûteuses, anticipe Nicole Maestracci, présidente de la FNARS. Mais plus longtemps nous laisserons nos jeunes en errance, plus nous prenons le risque d'alourdir la facture de leur prise en charge tout le reste de leur vie, s'ils ne remontent pas la pente. » La FNARS, forte d'un réseau de 850 associations, entend bien faire campagne ces prochains mois pour que les candidats à l'élection présidentielle intègrent ces propositions.

JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS

(1) Ces données, représentatives au niveau national, sont issues de 15 départements français utilisant le logiciel informatique collectant ces données : Alpes-Maritimes, Ardennes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Drôme, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Atlantique, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Seine-Maritime, Val-d'Oise.

**ENTRETIEN** >>> Frédéric Van der Borght, psychologue, responsable du centre parental Aire de famille (1)

## « Passer de mécanismes de survie à une logique de construction de vie »

Pour le psychologue Frédéric Van der Borght, coauteur du livre « Protéger l'enfant avec ses deux parents (2) », reconstruire la confiance des jeunes dans le monde des adultes passe par une réponse à la fois matérielle, sociale et psychoaffective

**Dans le centre que vous dirigez, Aire de famille, vous accueillez de jeunes couples de 18 à 25 ans en situation d'errance, qui attendent leur premier enfant. Dans quel état psychologique sont-ils ?**

**FRÉDÉRIC VAN DER BORGHT :** Quand ils arrivent, ces jeunes sont très blindés parce qu'ils ont vécu des expériences de ruptures diverses : décès d'un proche, éclatement de la famille, violences familiales. Ils ont aussi souvent expérimenté des

accompagnements en pointillé puis leur arrêt brutal, ils ont le sentiment d'avoir été abandonnés et trahis. Une jeune femme m'a dit un jour : « J'ai perdu toute confiance dans le monde des adultes ». Face à cela, notre accompagnement a pour objectif de les faire passer des mécanismes de survie enclenchés à une logique de construction de vie. **Comment les aider à renouer avec leur famille, et plus largement avec la société ?**

Il faut tout d'abord créer une confiance entre les professionnels et ces jeunes. Pour ces derniers, le centre parental doit servir de base de sécurité sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour reconstruire leur sécurité affective. Nous essayons ensuite de leur faire découvrir qu'ils ont une colonne vertébrale qui leur permet de se tenir debout seuls. Deux choses sont impératives pour assurer la réussite de l'accompagnement. D'une part, il faut une équipe de professionnels pluridisciplinaires (psychologue,

psychothérapeute, psychanalyste, assistante sociale, éducateur spécialisé, etc.) qui travaillent avec des partenaires : maternités, crèches, missions locales, associations de formation. L'idée est de fournir une réponse globale, donc matérielle, sociale et psychoaffective.

D'autre part, ces professionnels doivent accepter de s'investir personnellement dans la relation, au risque de devoir gérer leurs propres blessures. Pour faire simple, nous sommes face à des grands brûlés de la vie, il faut donc, comme pour les grands brûlés physiques, des professionnels de haut niveau et bien outillés, affectivement matures. Cela implique d'avoir travaillé sur son parcours personnel. Sur ce point, je pense que la formation des professionnels est insuffisante. **Quand l'accompagnement peut-il s'arrêter ?**

Après avoir été hébergés en studio relais, les jeunes entrent dans des appartements en bail glissant puis ils reviennent dans le droit com-

mun, un processus qui peut prendre près de trois ans. Cette sortie du dispositif n'intervient que lorsque les jeunes ont découvert en eux suffisamment de ressources pour réussir à faire face et qu'ils savent faire appel à une sorte de sérénité intérieure pour affronter la vie. Mais je constate au quotidien une hausse inquiétante de l'errance des jeunes, qui m'apparaît être le symptôme d'une dilution du lien social et d'une tendance à apporter des réponses de plus en plus technocratiques à des problèmes humains. Pour moi, dans une société où le sens de l'humain se perd au profit de l'efficacité, nous fabriquons nous-mêmes de la pathologie mentale et psychoaffective.

RECUEILLI PAR ESTELLE MAUSSION

(1) Centre parental Aire de famille, 59 rue Riquet, 75019 Paris.

TÉL. : 01.46.07.00.31.

(2) *Protéger l'enfant avec ses deux parents*, coécrit avec Brigitte Chatonney, Éd. de l'Atelier, 176 p., 17,50 €.